

P23/E2,194

Comité

St Henri 22 Mai 1901

Messieurs le Maire et les
Echevins de St Henri

Pour l'expropriation
de mon terrain Rue
Maria sur la facade,
Je reclame la somme
de \$250.00

Gyritte Himeault



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8821

C. Himbeault
re expropriation
22/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

Montreal Street Railway Co.

F. L. WANKLYN,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal, May 28, 1901.

IN YOUR REPLY REFER TO #485.

To the CITY CLERK,
City Hall,
St. HENRI, Que.

Dear Sir:-

With reference to the enclosed accounts for taxes which you seek to collect as being due on certain property owned by this Company in your Municipality.

We are advised that under our contract this Company is not liable for such taxes, and therefore declines to pay the same. If you are of contrary opinion, and wish to have the matter tested in Court, we will be glad to afford you an opportunity to do so.

Yours truly,

F. L. Wanklyn
M.&C.E.

refers a la correspondance de la cite avec instruction de proceder a la collection aux lois sur le juge en soit



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8822**

Montreal Street Ry. Co.
re compte de taxes
28/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

Comité de dévotion



Lachini May 29/1901

Mes. le Maire et Messrs
Les Conseillers de la ville
de St. Henri
Mes. srs je me gage
de vous fournir la pierre
pour le montant de
Cent toises ou plus
aux prix de huites piastres
et cinquante centimes
le toise l'unes par Chard
à Beauport \$ 8⁵⁰/₁₀₀ par toises
à la limite de St. Henri
je suis votre serviteur

Leopold Liger ✓
Lachini

CITE DE ST.-HENRI

Archive No. 8823

Leopold Leger
Soumissionne pour piene
a macadam
29/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

Promesse de Lubez (Après entente et délibéré
Cité de Saint-Henri)

notaire entre le Bureau de la Cité de
Saint-Henri et M. C. Humbert et l'offre
de quatrevingt piastres et/ou à
M. Humbert pour l'explication de
un morceau de terrain et le
dommage & occasionner à supporter
situe sur la rue Maria No. 100
Cadastré 1940 pour cette partie par
fontaine le Chemin de fer sur la
rue Maria - l'ouvrage au plan
peut être par J. F. Vanes ingénieur -
et M. C. Humbert a accepté l'offre
à lui fait et signé - l'opérateur
ce 29^{me} jour mai 1901

L. Humbert

L. Humbert
(un ou)



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8824**

C. Himbeault
Entente re expropriation
29/5/01



P23/E2,194

U
O
E
1

P23/E2,194

Comité de la pierre

St Henri 29 mai 1901

Monsieur

Je m'engage à
fournir cent boises de
pierre pour la corpo-
ration St Henri au prix
de six piastres 50 la boise

Augustin Gaillet



✓

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8825**

Augustin Gailles
Soumission pour pierre
a macadam. 29/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

30 Mai 1901

Province de Québec }
Cité de Saint-Henri }

A une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de Saint-
Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire
des sessions du dit Comité, Jeudi le Trentième
jour de Mai mil-neuf-cent-un à
10 hrs. A. M. conformément à la loi, à laquelle
la session sont présents Mr. le Maire Eug.
Guay et M. M. les Echevins W. Robidou, Nap.
Lavoie, W. Labreche et Jos. Villeneuve for-
mant un quorum sous la présidence de
Mr. le Maire.

Il est adopté par résolution du Comité
Général comme suit.

Mr. Wainwright du Grand-Tronc est
présent au Comité.

La "Merchants Cotton Co. n'est pas représentée
au sujet de la demande de The Grand
Trunk Ry. System de mettre une voie
double au pont tournant sur le Canal
Lachine à la traversée de la rue St. Am-
broise.

et la séance est levée



J. L. Senecal
Secrétaire.

E. Guay
Président

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8826

Comité Général

" W. Wainwright "

" G. J. R. "

" Merchants Cotton Co "

30 / 5 / 01



P23/E2,194

P23/E2,194

J. EMILE VANIER.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Montréal 30 Mai 1901.

A son Honneur le Maire
et à M.M. les Echevins de la
Cité de St.Henri -

Messieurs,

En réponse à votre résolution du 22 Mai dernier relativement
à l'égout de la rue St.Rémi j'ai l'honneur de faire rapport:

- 1o. Que cet égout est encore entre les mains du contracteur
BRAY -
- 2o. Que la couronne, à l'extrémité de l'égout, sur une longueur
d'environ une douzaine de pieds, a été endommagée l'automne
dernier par suite du gonflement de la Rivière St.Pierre causé
par les travaux que le Gouvernement faisait exécuter, le froid
ayant fait prendre la glace avant que cette partie de l'égout
fut couverte d'une manière satisfaisante.
- 3o. Que cette partie de la couronne de l'égout a été complète-
ment réparée par le dit entrepreneur.
- 4o. Que je suis d'opinion que du moment que les travaux en cours
seront terminés, cette chose ne se répètera plus.

Espérant que ces explications seront satisfaisantes

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri -



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8827

J. Emile Vanier
Egout rue St. Remi
30/5/01



P23/E2,194

Depenses generales au 31 Mai 1901

Appropriation

Bureau du conseil	1554 59	3700
Cour du Recorder	5245 60	1300
Hôtel de ville	3844 2	1000
Santé Publique	1397 03	3940
Intérets	31334 90	59900
Recettes & Emprunts	3534 2	
Salaires de la Brigade No 1	2767 50	6810
Ent Mat HP " "	802 01	1750
Salaires de la Brigade No 2	199 5	4940
Ent Mat HP " "	408 34	350
Telegraphes & Cables	46 82	400
Honnaires	319 63	900
Habillements	401 30	900
Parc	229 28	800
Chemins	9694 82	19910
Contingents	1816 25	3600
Voitures	13 30	
Enlèvement des ordures	3614 10	6300
Banque Ste Elizabeth	604 25	1450
Fonds de secours aux pauvres	235 47	450
Trois Legaux	875 88	3400
Députation	362 50	800
Rechts Pickendick	614 55	
Dommages	327 52	1700
Papeterie	43 20	250
Hôtels	908 76	6000
Arrosage	114 60	800
Melioration Pub. & Appropriations	225 50	
Aciditeurs 1900	300 00	
Entretien des Summings	62 00	1600
	97243 12	

accepté



806

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8828**

Rapport des Credits
31/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

Primeau & Gidderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.
Louis Gidderre, LL.B.

No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELL, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 31 mai 1901.

Mes messieurs et mes cher amis de la
cité de Saint-Henri.

Messieurs,

La cité de Saint-Henri
n'a pas le pouvoir d'imposer une taxe
d'affaires aux cultivateurs ou aux jardini-
ers qui vendent leurs produits dans
les rues de Saint-Henri.

— Lorsque le chemin de fer
de la compagnie des Grand Tronc croise
la rue publique sur le même niveau
de la compagnie; ni ses employés, sergentes
ou agents ne doivent permettre de pas-
ser d'élégance qu'aucune locomotive, tender,
voiture ou wagon ne reste en tout ou en
partie sur l'aucune portion de cette rue
publique pendant plus de cinq minutes
consécutives; et si dans quelque cité ville
ou village, un convoi attend plus de cinq
minutes le convoi ainsi arrêté sera divisé
de manière à laisser le passage sur la rue



Primeau & Goderre

Avocats,
Procureurs, etc.*
Eugene Primeau, LL.B.
Louis Goderre, LL.B.*
No. 97, RUE ST-JACQUES.

EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. 8866, MAIL 2784

BUREAU DU SOIR
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

Toute contre-vention à l'article ci-dessus
récité, expose le contrevenant à une amende
n'excédant pas \$5000, recouvrable avec dépens
devant toute cour de juridiction compétente
par le dénonciateur ou toute personne qui
en pourvoira le recouvrement. et une moitié
de cette amende appartiendra à la municipalité
et l'autre moitié appartiendra à la personne
qui intentera la poursuite.

La cité a-t-elle le droit de forcer
la compagnie des tramways à faire passer
par ses chars la voie des grands Trains
sur la rue Notre-Dame. Sur cette question
comme sur toutes celles qui ont trait à ce
service que doit donner la compagnie, les
règlements et les contrats sont muets. Pour-
tant se rapportant à cette question on ne
trouve qu'une seule clause, et cette clause
est à l'effet que la compagnie donnera un
service régulier. Je ne crois pas que cette
clause puisse nous aider à résoudre la
question soumise.

C'est alors de l'ensemble de
toutes les dispositions de ces règlements et con-
trats qu'il faut tirer la réponse à cette

Primeau & Goderre

Avocats,
Procureurs, etc.*
Eugene Primeau, LL.B.
Louis Goderre, LL.B.*
No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELL, MARI 2784

BUREAU DU SOIR :
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

question.

Les faits qui ont déterminé cette question sont les suivants.

La ligne de la compagnie des tramways sur la rue Notre-Dame à Saint-Henri traverse la voie du grand Trone. La compagnie a pendant quel temps fait circuler les chars sur la rue Notre-Dame de manière qu'une personne se rendant de Montréal au chemin de la côte St-Paul, pouvait faire ce trajet sans être tenu de faire une correspondance, les chars sur la rue Notre-Dame traversant toute la voie du grand Trone et se rendant tous jusqu'au chemin de la côte St-Paul. Depuis quelques semaines, la compagnie des tramways a remplacé cette manière d'opérer par celle-ci. Les chars ne vont de l'est sur la rue Notre-Dame, ne vont jusqu'à la voie du grand Trone et reviennent ensuite sur leurs pas. Les passagers doivent alors descendre, traverser la voie du grand Trone à pied et monter, pour continuer leur route, dans le seul char que la compagnie a laissé circuler sur la rue Notre-Dame depuis la voie du grand Trone jusqu'au chemin

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.*
Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.*
No. 97, RUE ST-JACQUES,

EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELL, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

de la cité St-Paul. Les citoyens se plaignent de ce dernier système et voudraient revenir à l'ancien premier.

Pourquoi la compagnie a-t-elle fait ce changement? Pour répondre aux besoins du public, dit-elle, nous avons pris pour règle de faire nos chars se suivre à Montréal et dans toute la banlieue à des intervalles de 2 1/2 minutes, et nous appliquons cette règle en autant que la chose est possible. Avec le premier système, la chose n'est pas possible. Bien plus sur la rue Notre-Dame. Bien plus, il est tout-à-fait impossible de donner un service à intervalles fixes et déterminés. Car avec ce premier système, il arrivait que nos chars étaient obligés d'attendre avant de pouvoir traverser la rue du grand Tronc encombée par un convoi de deux, trois, cinq et même quinze omnibus. Dans ces circonstances, toute la population à l'est de la rue du grand Tronc souffrait. Avec le nouveau système, on souffre encore, il est vrai, mais nous croyons avoir choisi le moindre de deux maux.

Si ces quelques lignes résument bien les raisons données par la compagnie, et si ces raisons sont fondées sur les faits, je crois que la compagnie ne peut être forcée de faire traverser la rue du grand Tronc par ses chars sur la rue Notre-Dame, la compagnie ne fe-

P23/E2,194

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELLE, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR:
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

5
Montreal, 190
peussent dans ce cas ~~de~~ conformes à l'intention
des parties contractantes.

A vous, messieurs, de me dire si
les faits allégués par la compagnie sont exacts.
On m'a demandé de préparer une
résolution pour répondre à la demande faite
par la question du G. T. R. à la dernière as-
semblée du comité général.

J'ai étudié la question et, à
une minute d'avis, je suis prêt à rédiger
cette résolution. Cependant, comme je crois
cette résolution grosse de conséquences graves
pour la cité, j'ai pris le parti d'attendre
à ce soir pour la formuler séance tenante
s'il y a lieu, après que j'aurai eu l'occasion
de faire connaître ces conséquences au comité.

Par un jugement du juge Larouche,
rendu hier, la cité a réussi dans sa cause
contre madame V. Segaudet et son mari.

Votre bien dévoué
Louis Coderre,
Avocat.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8829

Louis Codene
Opinions.
"re Cultivateurs"
"re traverses du G. H."
"re service Mont. St. Ry"
31/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

COUR DU RECORDER
de la
CITE DE ST. HENRI.



A Monsieur le Maire & Messieurs les Echevins de la Cité de St.
Henri.

Je, App. Archambault, greffier de la Cour du Recorder de
la Cité de St. Henri, ai l'honneur de faire rapport des causes en-
tendues par la Cour durant le mois de Mai, Mil Neuf Cent Un, et de
faire remise des argents perçus durant le même mois, tel que le
tout est détaillé dans l'état ci-annexé.

St Henri. 4 Juin 1901.

Je demeure

Votre bien dévoué,

App Archambault
MA



P23/E2,194

CAUSES CRIMINELLES & OFFENSES.

Nos.		vs		
42	Le Roi	vs	Thompson	\$ 5.00
43	"	vs	McManus	
44	"	vs	Marcoux	
45	"	vs	Fortier	\$ 7.00
46	"	vs	Roy	3.00
47	"	vs	Brown	
48	"	vs	Rhéaume	
48	La Cité	vs	Durigéré	
49	Passé par erreur.			
50	Le Roi	vs	Phelan	\$ 5.00
51	"	vs	McNeil	3.00
52	"	vs	Petit	8.00
53	"	vs	Tweedie	13.00
53	"	vs	Guidi	
54	"	vs	Gallagher	23.00
55	"	vs	Ladouceur	17.00
56	"	vs	Lauzon	
57	"	vs	Vezeau	3.00
58	"	vs	Bissonnette	3.50
1443	La Reine	vs	Bernard	17.50

CAUSES CIVILES.

No. 822 Lemay vs Gauthier .50

Total : \$ 108.50

Dépenses de billets de chars pour conduire les prison-
niers à la prison commune. 1.00

Balance : \$ 107.50

Apprechaumont
PLH

P23/E2,194

montant de la prison commune.

Balances : \$ 103.80

1.00

dépenses de billets de change pour conduite les prison-

Total : \$ 102.80

nos. des jours au quartier

1.20

CAUSERS CIVILS

1443	la Reine	AS	Bonard	13.80
26	"	AS	Bissonnette	2.30
23	"	AS	Azeau	2.00
28	"	AS	Yarnon	13.00
28	"	AS	Yadoncourt	22.00
24	"	AS	Gallagher	
22	"	AS	Guidé	
22	"	AS	Lacoste	18.40
21	"	AS	Petit	8.40
21	"	AS	McNeil	2.40
21	"	AS	Phelan	8.40
21	"	AS	Durieux	2.40
21	"	AS	Rhodes	2.40
21	"	AS	Brown	2.40
21	"	AS	Boyer	2.40
21	"	AS	Kottler	3.00
21	"	AS	Miloux	
21	"	AS	Mohanna	
21	la loi	AS	Thompson	2.00
nos.				

RAPPORT DE MAI 1901
COUR DU RECORDER

de la
CITE DE ST. HENRI.

Montant remis : \$ 107.50

*Cléque
Reçu
107.50
H/50/01*

App. Archambault
Greffier de la dite Cour.

CAUSERS CRIMINELS & OFFENDERS

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8830

Cour du Recorder
Rapport du Greffier
pour mai.
31 mai 1901



P23/E2,194

31 Mai 1901

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

A une session de Comité Général du Conseil de la Cité de Saint-Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Comité Vendredi le Trente-unième jour de Mai Mil-neuf-cent un conformément à la loi à laquelle session sont présents Mr le Maire E. Guay et M. M. les Echevins W. Robidoux, N. Lavoie Jr. Senécal, Jos. Villeneuve, Alf. Leduc & Chs. Fortier formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.

Il est résolu et adopté par résolution du Comité Général comme suit:

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé à demander à la "Montreal Water & Power Co." un estimé des travaux de la pose de conduite d'eau au coin de la rue Chesnut & St. Antoine en vue de donner des services d'eau à la propriété de Mr. Alderic Lavoie.

Résolu que Mr. Augustin Taillefer fournisse 50 toises de pierre à macadam (piemgise) moyennant \$10.⁵⁰ la toise à la pesée et livrée au desir de l'Inspecteur de la Cité.

Résolu que



P23/E2,194

Résolu que Mr. Leopold Leger fournisse
50 toises de pierre à Macadam (pierre grise)
moyennant \$ 8.⁰⁰ la toise livrée par les
chars aux limites de Saint-Henri.

et la séance est levée.

L. A. Séguin
Secrétaire

B. J. Gagnon
Président

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8831

Comite General
"Montreal Water Power Co"
"Lavoir Alderic"
"Taillefer Aug."
"Leger Leopold"
"Pene a Macadam"
31/5/01



P23/E2,194

P23/E2,194

A son Honneur le Maire et MM les Echevins de
St-Henri.

Messieurs,

En ma qualité de président de la société St-Jean Baptis-
te de St-Henri, j'ai l'honneur de vous inviter spécialement avec
vos officiers à assister en corps à la grande célébration natio-
nal du 24 juin courant, dans les rangs de la section St-Henri et,
Ste-Elizabeth, Nous devons nous rendre en chars Urbains au ^{Carre} ~~camp~~
Papineau ~~de Mars~~ et y arriver à 8 hrs A.M. et là, nous former en procession,
qui se mettra en mouvement à 8 hrs.
~~pour arriver au camp Papineau à 9 hrs.~~ Il faudra partir de
St-Henri à 7 ~~1/2~~ hrs le plus tard.

J'espère que vous ferez tous vos efforts pour prendre
part à cette grande et extraordinaire démonstration nationale.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de proclamer, à l'exemple
de Montréal, le 24 juin courant, fête civique.

Veuillez me croire,

Honorables Messieurs,

Vo re très dévoué,

M. G. La Rochelle

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8832

Soc. St. Jean Baptiste
M. G. LaRoche
invitation au Conseil
1/6/07



P23/E2,194

P23/E2,194

Alexander P. Johnson,
Barrister and Solicitor.

CABLE ADDRESS "GRANTHAM" MONTREAL.

TELEPHONE 1978.

Standard Building, St. James Street

Montreal, June, 3rd, 1901. 190

To The Sec'y Treasurer,
St Henri.

Dear Sir:-

Re Davidson-Johnson Loan.

Miss Johnson has asked me to communicate with you as to whether the Town wishes to renew this Loan or not. Miss Johnson would be very glad to leave the loan stand but if you intend to pay it you will confer a favour by letting her know at an early date so that she may make other arrangements for placing it.

Kindly address your answer to Miss M. Johnson, 16 Salisbury Flats, 279^a St Antoine Street.

Yours very truly,

Alexander P. Johnson



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8833

Alex. R. Johnson
re prest de Dlle Johnson
3/6/01



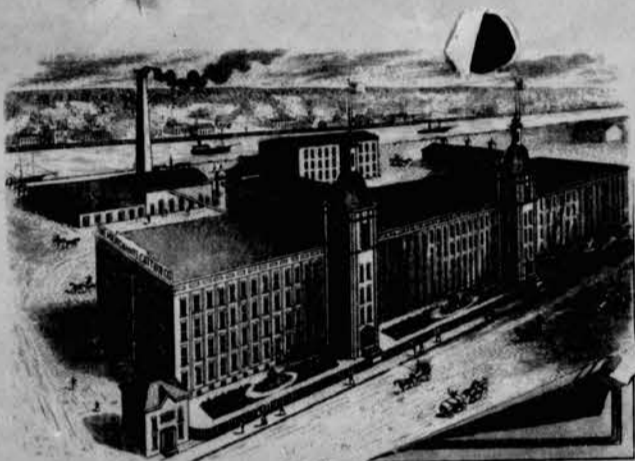
P23/E2,194

P23/E2,194

A.A. AYER, PRESIDENT.

W.G. CHENEY, SECY. TREAS.

A. HAWKSWORTH, SUPT.



ALL CORRESPONDENCE RELATING TO ORDERS, TO BE ADDRESSED TO SELLING DEPARTMENT 43 ST. SACRAMENT ST.

THE MERCHANTS
Cotton Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

Montreal, June 3, 1901. 189

Mr. Eugene Guay,
Mayor of the City of St. Henri,
St. Henri, P.Q.

Honorable Sir:-

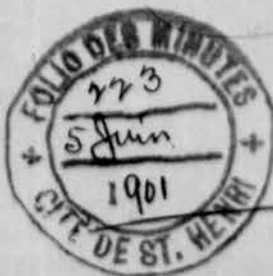
Your communication addressed to the President of this Company, under date of the 28th ult. was received in due course, but owing to previous engagements Mr. Ayer found it impossible to meet yourself and representatives of the Grand Trunk Railway System on Thursday last. Will you be kind enough to intimate to the undersigned whether any arrangement was arrived at looking to the establishment of some system of protection at the Railway Crossing at St. Ambroise Street near this Company's works.

Your reply will very much oblige.

Yours respectfully,

W.G. Cheney
Secy. Treas.

no information from Mr. Ayer a des explications de l'entreprise



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8834**

Merchants Cotton Co.

se traverse rue d'Alambert

3/6/01



P23/E2,194

P23/E2,194

P.O. BOX 196

TELEPHONE 964.

St. Henry Land Company.
Office, Room 29, Imperial Building.

Hon. G.A. Drummond,
President.
H.R. Drummond,
Sec. Treas.

Montreal, 3rd June '01

L. N. Senecal Esqre

Secty Trasurer Corporation of

St Henry .



Dear Sir

As I understand that Messrs Johnson & Sons , who have bought lots 162 & 163 Poplar street want a drain laid as far as their works , and as our consent is necessary , we are willing to have the drain laid as far as their lots only starting from St Elizabeth street , on Poplar street and will be obliged ff you will have this done .

In regard to the other drains laid I shall be glad to know when these will be payable as we shall be ready to settle for them at any time .

Yours truly

H. R. Drummond
Secty.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8835

St. Henry Land Co.
re egout rue Poplar
3/6/01



P23/E2,194

P23/E2,194

A LA COMMISSION D'HYGIÈNE de St-Henri

MESSIEURS,

Afin d'aviser s'il y a réellement ur-
gence de rapporter tous nos cas de maladies conta-
gieuses, permettez-moi de vous soumettre les statis-
tiques suivantes:

LE quatre Avril dernier (1901), j'ai constaté
un cas de fièvre scarlatine au No. 9 de la rue Bour-
get (famille Rose), dont rapport a été fait, le 23 autre
cas au No. 1 (famille Lauzon), huit jours plus tard,
attendu qu'il fallait un certificat AD HOC pour ----
s'exempter de la désinfection, on réussit à obtenir
un certificat de méningite, il y eut mort le lendemain
déménagement et pas de désinfection.

Le 15 Mai nouveau cas à No. 13 rue
Maria (famille Poirier), le 17 deuxième cas au No. 13
rue Maria, décès le lendemain. Le dix-neuf, nouveau cas
à 87 rue Rose-de-Lima (famille Aubry). Le vingt et un
deuxième cas au No. 87 Rose-de-Lima, le vingt et un
troisième cas au No. 13 rue Maria. Les mères des qua-
tre familles sont soeurs parait-il et se sont fré-
quentées.

N.B. Tous ces cas ont été placar dés.

Veillez me croire Messieurs

Votre bien dévoué

B. P. Poirier

*communiqué le
5 juin 1907*

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8836**

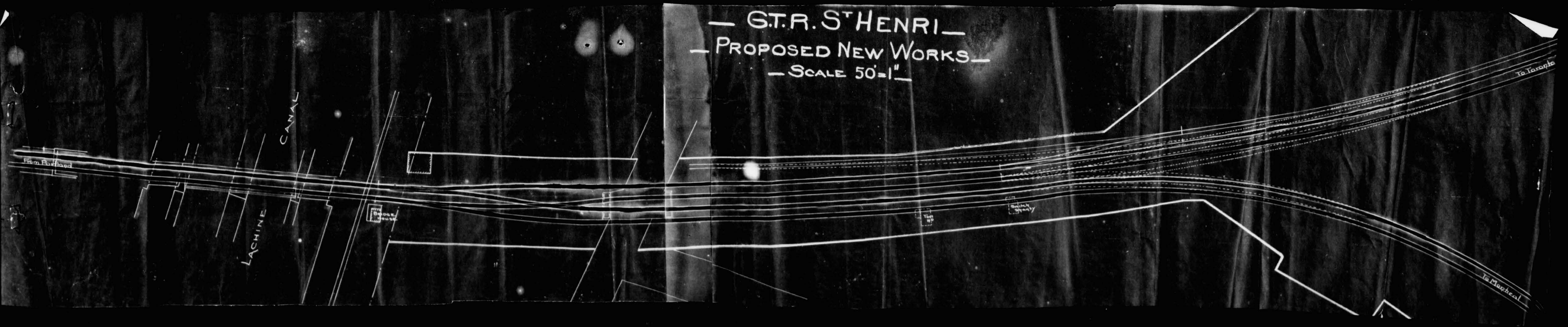
D. P. A. David
de Maladies Contagieuses
Hôpital



P23/E2,194

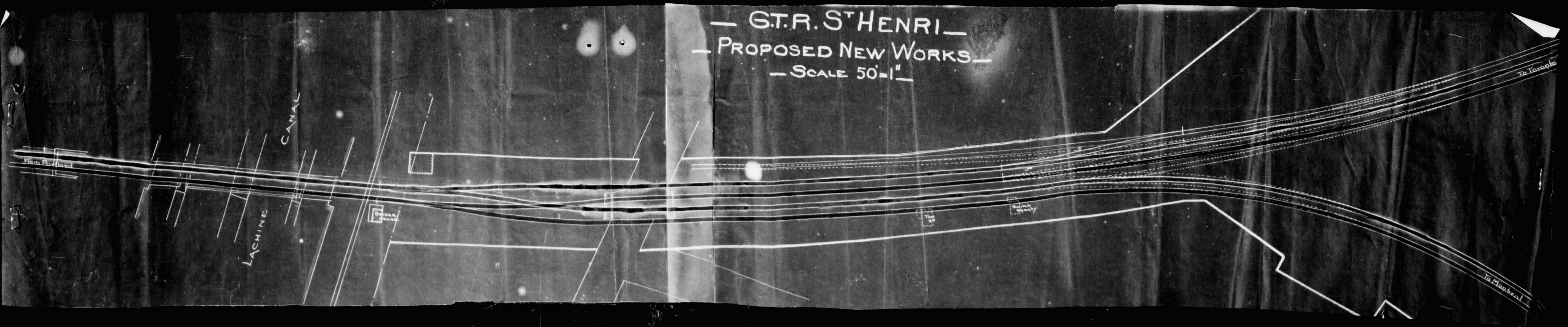
P23/E2,194

— G.T.R. ST HENRI —
— PROPOSED NEW WORKS —
— SCALE 50' = 1" —



P23/E2,194

— G.T.R. ST HENRI —
— PROPOSED NEW WORKS —
— SCALE 50'-1" —



P23/E2,194

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de
Saint Henri.

Séance du 5 Juin 1901

ATTENDU que Monsieur Wm. Wainwright, Assistant Général et contrô-
leur du Système de Chemins de fer du Grand Tronc, a écrit à Mr.
Eugène Guay, maire, en date du 7 mai 1901, dans les termes sui-
vants: "We are proposing to re-arrange our tracks to make the
intersection at a different point, as per the enclosed print,
and in order to do this we will require two new tracks across
St. Ambroise Street."

"As I presume there will be no objection to this in
the interests of all concerned, I shall be glad if you will ha-
ve the council give us the necessary authority."

ATTENDU que le Conseil croit qu'il n'a pas l'autorité néces-
saire soit pour permettre soit pour prohiber ce que demande
le dit Wm. Wainwright, pour et au nom du Système de Chemins de
Fer du Grand Tronc.

ATTENDU que le Conseil croit que cette autorité repose dans
le Comité des Chemins de Fer.

ATTENDU que le changement projeté est à l'avantage exclusif
du dit Système de chemins de Fer du Grand Tronc; et qu'il n'in-
téresse la Cité de Saint Henri qu'en autant que la traverse à
niveau de la rue St. Ambroise deviendra par là plus dangereuse.

Résolu que le Conseil de Saint Henri ne fasse pas
d'opposition à la demande que le dit Système a déjà faite et
fera bientôt au Comité des chemins de Fer de lui permettre de
placer deux autres voies sur la traverse à niveau de la rue
St. Ambroise, convaincu qu'il est que le dit Comité saura proté-
ger tous les intérêts en jeu et fera supporter par le dit Sys-
tème seul toutes dépenses résultant du dit changement.

P23/E2,194

Certific vrai extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Saint Henri

L. Senecal

Greffier et Trésorier



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8837

G. J. R.

Extrait des Minutes
et Plan re traverse
rue St. Ambroise



P23/E2,194

P23/E2,194

St Henri 5 Juin 1901

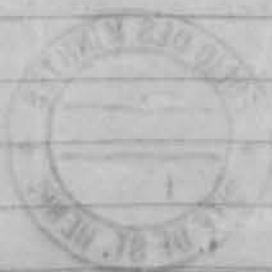
Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers

Le tout circule, que
l'ingénieur du Rouleau à
l'œuvre ne soit corrigée
Je fais application comme
ingénieur mécanicien porteur
d'un certificat de 2ème Classe
de l'inspecteur des Pharmacies de St-Henri
et à satisfaction de la
Commission quelle restera ouverte
aux citoyens de St-Henri
après avis
Comité



P23/E2,194

Je suis
V^{otre} Secrétaire
Ayant de Luceap
Joseph meunier
Propriétaire résident
de St-Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8838

Azade Ducape.
demande la position
d'ingénieur du Roubeau
5/6/01



P23/E2,194

P23/E2,194

Montréal Juin-6/1901

Messier



Le Maire

M. Echevin de la City de
St. Henri

En face de ma propriété
N^o 3657 de la rue Notre-Dame
il y a un poteau des
Char Electrique qui bloe
ma porte et qui me porte
nuisance si vous

venillez y voir je vous
en seray très obligé

Très très dévoué

Jos. LeCavalier

refere à
l'inspecteur

[Faint handwritten signature or stamp]

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8839**

Joseph Lecavalier
se plaint d'un poteau
électrique - en face de
sa propriété 6/6/01



P23/E2,194

P23/E2,194

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

WM. WAINWRIGHT,
GENERAL ASSISTANT & COMPTROLLER.

OFFICE OF GENERAL ASSISTANT AND COMPTROLLER

MONTREAL, June 7th. 1901.

Eugene Gusy Esq.,
Mayor of St. Henri,
St. Henri.



Dear Mr. Mayor:-

I have received the extract of the minutes of meeting held at St. Henri on 5th. inst., in regard to the additional track asked for by the Company over St. Ambroise Street.

I understood at the meeting, that this request was agreed to, and that we would receive authority to proceed, but the minutes I have received place an obligation upon us to go to the Privy Council Committee.

I may say to you, that this is not necessary in crossing a street by a railway track, and the authority is with the Municipality.

If we are to apply to Ottawa, it will make very great delay inasmuch as there will not be another meeting for very many weeks, and as the Council has full authority in such matters, I should be glad if you could have the resolution passed authorizing our request to be complied with.

Yours faithfully,

Gen'l. Ass't. & Comptroller.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8840

G. J. R.
Wm. Wainwright
re traverse rue St.
Amboise
7/6/01



P23/E2,194

U U T U

7 Juin 1901
 Province de Québec }
 Cité de Saint-Henri }

a une session du Comité
 Général du Conseil de la Cité de St. Henri,
 tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire
 des sessions du dit Comité Vendredi le
 Septième jour du mois de Juin mil-
 neuf-cent-un, conformément à la loi,
 à laquelle session sont présents Mr. le
 Maire Eugène Guay et M. M. les Échevins
 Wilfrid Robidoux, Alfred Leduc, Charles
 Fortier et Domina Gagné formant un
 quorum sous la présidence de Mr. le
 Maire.

Il est adopté par résolution du Comité
 Général. Comme suit:

Mr. M. G. Larochelle est présent au
 Comité et fait une demande d'octroi
 pour la célébration de la fête St. Jean-
 Baptiste.

Mr. Leger fait demande au Comité
 d'une remise de partie des frais dans
 une cause de réclamation de taxes.
 Le Comité décide de ne pas accéder à
 la demande de Mr. Leger.

Résolu qu'une somme de Cent
Dollars



P23/E2,194

Dollars (\$100.⁰⁰) soit octroyée à la so-
cieté St. Jean-Bte. Sections St. Henri et
St. Elisabeth et le Greffier est autorisé
à payer cette somme pour la celebra-
tion de la fête à Montréal le 24
Juin.

et la seance est levée -

L. H. Senechal
Secrétaire -

J. W. G. Goy
Maire. Pres.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8841

Comité Général

"M. G. LaRoche"

"Ass. St Jean-Bte"

"A. C. Leger"

"Ouv. St J. Bte"

7/6/01



P23/E2, 194

P23/E2,194

Telephone Bell Main 3956.
des Marchands 1291.

224 RICHELIEU.



Bureau du Greffier de la Cite,

Hôtel de Ville,

St-Cunegonde, 7 juin 1901

A Mons. L. N. Senécal, Greffier
Cite de St-Henri

Cher Monsieur,

Le président de la commission de
la Voirie de notre cite m'a prié de
vous demander si vous consentiriez
à nous prêter, dans une quinzaine
de jours, votre rouleau à vapeur.
Une demi-journée suffirait pour
faire le travail que nous nous proposons
de faire - Une réponse oblige

Votre tout dévoué

J. P. Veber, Greffier

répondre au
rouleau au
messrs par écrit au
3 semaines



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8842

*Sté. Cunegonde
demande le rouleau
a vapeur.*

7/6/01



P23/E2,194

P23/E2,194

DÉLAVÉ

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.

Montreal, June 8, 1907.

L. N. Senecal, Esq.,
City Clerk,
St. Henry.

COMMUNICATION
1907 JUN 10
CITE DE ST. HENRI.

Dear Sir/

Replying to yours of the 6th inst. we presume that you want an estimate of the cost to lay a main to supply Mr. Levois's property, corner of Chestnut and ~~St. Antoine Street~~, not St. Ambroise. Our Engineer estimates that it will cost \$350.00 to supply the property in question.

Yours truly,

ALBERT CARVELL

*Comité municipal
informe le préfet
de la date de
renvoyer*

JULIO DEB MINUTES
228
12 Jun
1907
CITE DE ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8843**

Montreal Water Power
(A. Coavel-)
Estime re service d'eau
alé. Lavoie
8/6/01



P23/E2, 194

U 0 7 2

P23/E2,194

COMMUNICATION
190110 JUI
CITE DE ST. HENRI.

Monsieur C. Guay,
Maire de la Cité de St. Henri.

Monsieur le Maire,

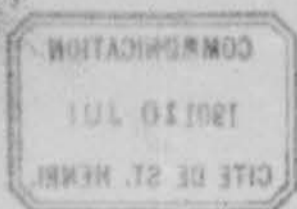
Déjà je vous ai dit
que notre maison était assurée
par la "Montreal Water Company".

Aujourd'hui, Monsieur
le Maire, permettez moi d'en
appeler à votre vigilance et à
celle de Messieurs les échevins de
la Cité de St. Henri, pour sur-
veiller le prochain rôle d'éva-
luation, afin que notre pro-
priété ne soit pas estimée

reçu aux
évaluations



P23/E2,194



indesens de sa valeur. Vous
rendrez un immense ser-
vice à notre Maison, Monseigneur
le Maire, si de concert avec
Messieurs les échevins, vous pou-
vez nous faire rendre justice.

Avec considération, je
suis, Monseigneur le Maire,
votre très humble S^{te}

S. Marie Louise d'Assise Coen,
Supérieure.

Pensionnat de l'Ange Gardien,
St. Henri 8 juin 1901.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8844**

*Sœurs de Ste Anne
re evaluation du
Cousent.*
8/6/01



P23/E2, 194